

LE SERVICE DES BOURSES VOUS INFORME

A l'attention de S élèves de 3^{ème}, boursiers :

Nouveau !

Si votre enfant poursuit sa scolarité en lycée l'an prochain, nous pouvons étudier automatiquement si vous avez droit à une bourse pour l'année 2024-2025.

L'étude automatique de votre droit à bourse sera réalisée au 1^{er} trimestre à la double condition suivante :

➤ si vous donnez votre accord pour l'examen automatique du droit à bourse lors de l'inscription au lycée (inscription à réaliser en ligne ou auprès du lycée entre le 26 juin et le 1^{er} juillet) ; l'accord donné vaudra demande de bourse. Si vous ne donnez pas votre accord, vous devrez faire une demande de bourse à la rentrée, en ligne ou au format papier.

➤ et si vous déclarez vos revenus 2023 dans les délais fixés par les services fiscaux (démarche indispensable pour le calcul du droit à bourse).

Pour information le service de **déclaration de revenus en ligne** est ouvert avec une **date limite de déclaration fixée au 6 juin 2024 dans le Var**. Si vous ne pouvez pas déclarer vos revenus en ligne, vous devez déposer une déclaration papier au plus tard le 21 mai 2024. **La déclaration de revenus est obligatoire quel que soit le montant de vos revenus, même s'ils sont nuls ou faibles.**

IMPORTANT : en fonction de votre situation, des justificatifs complémentaires peuvent être nécessaires.

➔ Si vous déclarez seul(e) vos revenus (vous êtes célibataire / divorcé(e) / séparé(e) / veuf(ve) OU en concubinage*), vous êtes invité(e) à envoyer dès maintenant par mail une attestation récente de paiement CAF mentionnant la composition de votre foyer.

(*vous êtes en concubinage si vous vivez en couple, sous le même toit, sans être marié ou pacsé et que vous déclarez séparément vos revenus)

Pour envoyer votre attestation par courriel (recommandé) : contact.dossier-bourse-lycee83@ac-nice.fr

(➔ merci de préciser impérativement dans l'objet du mail le nom du collège fréquenté ET le nom, prénom de l'élève)

Pour envoyer votre attestation par courrier : (➔ merci de préciser impérativement sur l'attestation le nom du collège fréquenté ET le nom, prénom de l'élève)

DSDEN du Var - Service académique des bourses

37 Rue de Montebello

CS 71204

83070 TOULON cedex